

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 22/05/18  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/18  
Affichage le : 10/07/18  
Transmission préfecture le : 09/07/18  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20180629-lmc1103637-DE-1-1  
Du : 09/07/18  
Délibération exécutoire le : 10/07/18

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 29 juin 2018

**POLITIQUE B01 SITES TERRITORIALISÉS : MDY, CGL, CHL, PMI  
ACQUISITION DE L'IMMEUBLE "ALPHA"  
SITUÉ 11 AVENUE DU CENTRE À GUYANCOURT**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 et suivants, et L.3213-1 et suivants,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1111-1 et L.1211-1 et suivants,

Vu l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques du 14 juin 2018 estimant la valeur vénale de l'immeuble sis 11 avenue du centre à Guyancourt, à 33 millions d'euros ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner portant le numéro d'enregistrement 0075 concernant l'immeuble de bureaux cadastré AK 44, 11 avenue du centre pour un montant de 33 millions d'euros acte en mains, en date du 25 juin 2018 précisant les conditions financières et juridiques de la transaction ;

Vu le courrier du Directeur Général des Services du Conseil Départemental en date du 12 juin 2018, confirmant l'intention du Département de se porter acquéreur de l'immeuble 11 avenue du centre à Guyancourt après délégation du droit de préemption urbain par la SQY ;

Vu la décision du Président de la SQY en date du 26 juin 2018 déléguant son droit de préemption urbain au Département des Yvelines ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa Commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants entendue,  
Sa Commission des finances, des affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'acquisition de locaux à usage de bureaux, d'une superficie totale de 14 585 m<sup>2</sup> et de 365 places de parking au sous-sol, situés 11 avenue du Centre à Guyancourt, sur une parcelle cadastrée AK 44, propriété de la société SNC ALPHA.

Dit que cette acquisition s'opère par l'exercice du droit de préemption, qui a été délégué au Département par la communauté d'agglomération Saint Quentin en Yvelines, par décision en date du 26 juin 2018.

Dit que cette acquisition se réalise sur la base des conditions énoncées au sein de la Déclaration d'Intention d'Aliéner n° 0075 portant sur l'immeuble de bureaux cadastré AK 44 11 avenue du centre pour un montant acte en mains de 30 991 295 millions d'euros, en date du 25 juin 2018.

Motive l'exercice de ce droit de préemption au titre de la pérennisation des services départementaux à Guyancourt concrétisée par cette opération d'investissement permettant de :

- consolider le dynamisme économique de la zone d'activité tertiaire au sein de laquelle est implanté l'immeuble
- sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti (réalisation d'importants travaux de réhabilitation de l'immeuble et de ses abords)
- maintenir la présence sur le territoire de Guyancourt d'un service public de proximité pour lequel œuvrent les 700 collaborateurs présents sur site dont certains assurent une activité d'accueil du public

Fixe le prix d'acquisition de la totalité de cet immeuble à TRENTE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS (30 991 295 €), conformément au montant de la DIA.

Dit que les frais d'actes relatifs à cette acquisition, estimés à 281 695 €, sont pris en charge par le Département.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer l'acte notarié d'acquisition, ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

Dit que le prix d'achat et les frais d'acte pour un montant global de 30 991 295 € seront imputés au chapitre 21, article 21311 du budget départemental 2018 sous réserve du vote du budget supplémentaire.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 29 juin 2018

### ACQUISITION DE L'IMMEUBLE "ALPHA" SITUÉ 11 AVENUE DU CENTRE À GUYANCOURT

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (39) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3) : Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Guy Muller.

Procurations (5) : Marie-Hélène Aubert à Catherine Arenou, Alexandre Joly à Nicole Bristol, Michel Laugier à Laurence Trochu, Olivier Lebrun à Ghislain Fournier, Karl Olive à Jean-François Raynal.